



Doc. 14225
26 janvier 2017

La compatibilité avec les droits de l'homme de l'arbitrage investisseur-Etat dans les accords internationaux de protection des investissements

Amendement¹ n° 13

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, paragraphe 9.2, remplacer les mots «des droits de l'homme tel que» par les mots suivants:

«les droits humains, notamment les droits sociaux,».

1. 2017 - Première partie de session

